

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1876.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique, qui s'élève en charges ordinaires et en charges extraordinaires à la somme de fr. 58,573,587 23 c^s, présente sur celui de l'exercice précédent une différence en plus de fr. 453,782 54 c^s. Cette différence provient, pour la presque totalité : 1^o de la dotation d'amortissement (1 semestre) de l'emprunt à 3 p. % de 1873; et 2^o de l'augmentation du crédit relatif aux intérêts des consignations.

Voici les motifs qui justifient les modifications apportées à ce Budget.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

ART. 2. — L'augmentation de 243,250 francs que subit cet article représente la dotation d'amortissement d'un semestre pour l'emprunt à 3 p. %; cette dotation prendra cours le 1^{er} mai 1876, en exécution de l'article 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1873 (*Moniteur*, n^o 120) réglant les conditions de cet emprunt.

ART. 9, 10 ET 11. — Les crédits qui font l'objet de ces trois articles ont été établis conformément aux tableaux d'amortissement (litt. B et C) annexés à la note jointe au Budget modifié de 1874 (*Documents de la Chambre*, session 1873-1874, n^o 17). Les différences en plus et en moins qu'ils présentent se traduisent par une diminution de 150 francs.

ART. 15. — En vertu de la loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur*, n^o 354) et de l'arrêté royal du 23 du même mois (*Moniteur*, n^o 358) portant assimilation de la dette à 2 1/2 p. % aux autres parties de la Dette publique, des obligations au porteur de diverses coupures doivent être créées, à concurrence du capital inscrit sur le grand-livre actuel de la dette à 2 1/2 p. %, d'abord pour remplacer les certificats émis par les administrations de rentes, ensuite pour permettre aux propriétaires de capitaux inscrits sur le grand-livre de transférer ces capitaux en titres au porteur.

Un crédit a été accordé pour les premières opérations. Quant aux opérations ultérieures, les frais qu'elles occasionneront seront, ainsi qu'on l'a déclaré dans l'Exposé des Motifs de la loi du 19 décembre 1874, imputés sur le crédit porté au Budget de la Dette publique pour frais relatifs au service des diverses dettes, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Déduction faite des capitaux représentés par les certificats émis par les administrations de rentes, il restera encore inscrit sur le grand-livre un capital de fr. 164,959,651 74 c^s susceptible d'être transféré au porteur. Afin de ne pas grever inutilement un seul Budget de la somme assez importante qu'il y aurait lieu d'allouer pour créer des titres au porteur à concurrence de ce dernier capital, ces titres ne seront confectionnés qu'au fur et à mesure des besoins.

C'est dans cet ordre d'idées qu'une somme de 10,000 francs seulement est demandée à titre extraordinaire pour l'année 1876.

Le paiement des coupons d'intérêt des obligations au porteur qui seront émises par le Trésor pour la même dette, nécessitant des frais de commission, de transport de fonds, etc., le crédit porté au Budget pour les dépenses de l'espèce, a été augmenté, de ce chef, d'une somme de 4,000 francs.

ART. 18. — D'après les prévisions du Département des Travaux publics, les sommes nécessaires au paiement du minimum d'intérêt garanti par la loi du 20 décembre 1854 et par des lois subséquentes, à diverses sociétés concessionnaires de chemins de fer, et à la Société du canal de Bossuyt à Courtrai, sont évaluées, pour l'année 1876, au même chiffre que celui qui a été alloué pour l'exercice précédent, soit 950,000 francs répartis comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale	fr.	10,000	»
— de l'Entre-Sambre et Meuse		145,000	»
— de Manage à Wavre.		50,000	»
— de Lierre à Turnhout		50,000	»
— de Lichtervelde à Furnes		150,000	»
— de Tongres à Bilsen.		10,000	»
— de Tongres à Glons		10,000	»
Ligne de Virton		205,000	»
— de Maeseeyck		150,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
TOTAL.		fr.	950,000 »

L'état formant l'annexe n^o 8 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1867 à 1875.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1873-1874 pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui n'ont pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sommes qui ont été versées au Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations
		DOTATIONS.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
4 p. ^o / _o .	nov. 1873.	127,500 "	2,546 "	130,046 "	130,793 50	1) 150,068 85	"	1) Y compris une somme de fr. 22 83 c ⁵ provenant du fonds d'amortissement du semestre échu le 1 ^{er} mai 1873, et qui n'avait pas été em- ployée.
	mai 1874.	127,500 "	5,162 "	132,662 "	133,015 25	152,662 "	"	
4 1/2 p. ^o / _o , 1 ^{re} sér.	nov. 1873.	158,660 46	2,250 "	140,910 46	"	"	140,910 46	
	mai 1874.	158,660 45	2,250 "	140,910 45	"	"	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1873.	168,771 25	575 75	169,345 "	"	"	169,345 "	
	mai 1874.	168,771 25	575 75	169,345 "	"	"	169,345 "	
— 3 ^e sér.	nov. 1873.	353,642 25	5,870 "	357,512 25	"	"	357,512 25	
	mai 1874.	353,642 25	5,870 "	357,512 25	"	"	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1873.	164,738 50	1,102 50	165,841 "	"	"	165,841 "	
	mai 1874.	164,738 50	1,102 50	165,841 "	"	"	165,841 "	
— 5 ^e sér.	nov. 1873.	146,452 50	"	146,452 50	"	"	146,452 50	
	mai 1874.	146,452 50	"	146,452 50	"	"	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1873.	193,966 50	1,502 75	195,269 25	"	"	195,269 25	
	mai 1874.	194,087 75	1,502 75	195,590 50	"	"	195,590 50	
		2,587,584 16	25,906 "	2,613,490 16	263,808 55	262,730 83	2,550,782 16	2) La différence de fr. 22 83 c ⁵ entre le montant des sommes effectives employées ou versées au Trésor et le total des fonds d'amortissement, est expliquée dans la note qui précède.
ENSEMBLE. . . fr.					2)	2,613,512 99		

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — Le crédit relatif aux pensions de toute nature n'a subi, pour l'année 1876, que peu de modifications. Les différences en plus et en moins indiquées au tableau formant l'annexe n° 9 se traduisent par une augmentation de 17,000 francs. Cette augmentation, qui porte presque entièrement sur les pensions du Ministère de l'Intérieur, résulte des causes énoncées dans la note préliminaire du Budget de 1873, auxquelles on croit pouvoir se référer.

L'augmentation de 5,000 francs demandée pour les pensions civiles du Département de la Guerre est jugée nécessaire au paiement des pensions qui seront accordées en 1875 et en 1876.

ART. 24. — Une diminution de fr. 317 46 c⁵ a été opérée sur le crédit de l'article 24 par suite du décès de l'ayant droit à un secours annuel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔTS.

ART. 26. — En exécution de la loi qui a supprimé les cautionnements des remplaçants dans la milice, le remboursement de ceux de ces cautionnements qui ont été versés dans la caisse de l'État conformément à l'article 72 de la loi du 3 juin 1870 s'effectue successivement, de sorte que le crédit applicable au paiement des intérêts de ces capitaux diminue chaque année. Il a déjà été opéré sur ce crédit une diminution de 50,000 francs pour 1875. En prévision des nouveaux remboursements on propose pour 1876 une nouvelle réduction de 20,000 francs.

ART. 27. — En raison de l'augmentation toujours croissante des consignations et des cautionnements d'adjudicataires qui y sont assimilés, il est devenu nécessaire, pour que le crédit porté au Budget du chef des intérêts de ces dépôts corresponde le plus exactement possible au montant de la dépense à faire, d'augmenter le chiffre porté à l'article 27 d'une somme de 200,000 francs.

Il convient toutefois de faire remarquer que cet accroissement de dépense est balancé et au delà par l'augmentation au Budget des Voies et Moyens de l'article relatif au produit de l'emploi des fonds de dépôt.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences en charges tant ordinaires qu'extraordinaires, entre le Budget de 1876 et celui de l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1876.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1876.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	46,182,727 15	200 24	46,185,017 59	46,429,827 15	10,290 24	46,440,117 59	247,100 "	"	10,000 "	"	257,100 "	"
II.	Rémunérations	9,885,200 "	648,587 50	10,555,787 50	9,906,200 "	644,269 84	10,550,469 84	21,000 "	"	"	4,517 46	16,682 54	"
III.	Fonds de dépôt	1,405,000 "	"	1,405,000 "	1,585,000 "	"	1,585,000 "	180,000 "	"	"	"	180,000 "	"
	TOTAUX. . . fr.	57,470,927 15	648,877 54	58,110,804 69	57,919,027 15	654,569 08	58,573,587 23	448,100 "	"	10,000 "	4,517 46	453,782 54	"
								EN PLUS : fr. 448,100 "		EN PLUS : fr. 5,082 54			
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.					453,782 54

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1876, à la somme de *cinquante-huit millions cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-sept francs vingt-trois centimes* (fr. 58,573,587 23 c³), conformément au tableau ci-annexé

Donné à Bruxelles, le 24 février 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total
		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	Intérêts à 3 p. % sur un capital nominal de 245,250,000 de francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	7,297,500 "	"	7,297,500 "
	Dotation de l'amortissement : 20 c ^{ts} p. % de ce capital (semestre au 1 ^{er} novembre 1876)	"	245,250 "	7,540,750 "
5	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. % décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,040,000 "	"	2,040,000 "
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	255,000 "	2,295,000 "
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,495,888 20	"	2,495,888 20
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	277,520 91	2,775,200 11
4	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	5,057,882 50	"	5,057,882 50
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	537,542 50	5,575,425 "
	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	6,505,560 50	"	6,505,560 50
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50	7,072,845 "
A REPORTER. . . . fr.		26,755,821 98	1,820,507 91	28,556,219 89
				15,534,740 78

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.	
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
		des intérêts.	de l'amortissement.		
	REPORT. . . . fr.	26,735,821 98	1,820,597 91	28,556,219 89	15,354,740 78
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	2,065,205	"	3,294,770	"
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	529,477		
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	2,636,145	"	2,929,050	25,551,614 11
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	292,905		
4 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novem- bre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émis- sion de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,865,500 francs, for- mant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le mon- tant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1876)	5,497,685 50	"	5,886,515	"
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	388,651 50		
	TOTAUX. . . .	55,854,945 48	2,831,411 41	58,686,354 89	
5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)			672,550	"
6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale			500,000	"
7	Quatrième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa			506,000	"
8	Sixième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant			612,000	"
	A REPORTER. . . . fr.			40,756,684 80	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL. par chapitre.																																								
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																									
	REPORT. fr.	40,756,684 89	"																																									
9	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875 approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	599,860 "	"																																									
10	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie	5,192,750 "	"																																									
11	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,950 "	"																																									
12	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1876 et au 1 ^{er} janvier 1877)	500,000 "	"																																									
15	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	80,598 14	"	46,440,117 39																																								
14	Rente annuelle à 5% provenant du capital nominal de 1,500,000 fr. accordé par la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1875 au 12 avril 1876).	45,000 "	"																																									
15	Frais relatifs au service des diverses dettes qui précèdent (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	85,500 "	10,000 "																																									
16	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"																																									
17	Rachat des droits de faul mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"																																									
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	950,000 "	"																																									
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"																																									
20	Rentes viagères	"	290 24																																									
	CHAPITRE II. Rémunérations.																																											
21	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens	2,000,000 "	"																																									
	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.</td><td>12,000 "</td></tr><tr><td>— civiques</td><td>28,000 "</td></tr><tr><td>— militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>— de l'ordre de Léopold.</td><td>"</td></tr><tr><td>Marine. — Pensions militaires</td><td>"</td></tr><tr><td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td><td>1,000 "</td></tr><tr><td>Pensions civiles des divers Départements.</td><td></td></tr><tr><td>Affaires Étrangères.</td><td>"</td></tr><tr><td>Justice</td><td>"</td></tr><tr><td>Intérieur.</td><td>"</td></tr><tr><td>Travaux publics</td><td>"</td></tr><tr><td>Guerre</td><td>"</td></tr><tr><td>Finances.</td><td>"</td></tr><tr><td>Cour des comptes</td><td>"</td></tr><tr><td>Pensions ecclésiastiques</td><td>"</td></tr><tr><td>Arriérés de pensions de toute nature.</td><td>"</td></tr><tr><td>7,906,200 "</td><td>45,000 "</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	12,000 "	— civiques	28,000 "	— militaires	"	— de l'ordre de Léopold.	"	Marine. — Pensions militaires	"	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	2,000 "	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1,000 "	Pensions civiles des divers Départements.		Affaires Étrangères.	"	Justice	"	Intérieur.	"	Travaux publics	"	Guerre	"	Finances.	"	Cour des comptes	"	Pensions ecclésiastiques	"	Arriérés de pensions de toute nature.	"	7,906,200 "	45,000 "	7,906,200 "	45,000 "	
CHARGES																																												
Ordinaires.	Extraordinaires.																																											
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	12,000 "																																											
— civiques	28,000 "																																											
— militaires	"																																											
— de l'ordre de Léopold.	"																																											
Marine. — Pensions militaires	"																																											
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	2,000 "																																											
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1,000 "																																											
Pensions civiles des divers Départements.																																												
Affaires Étrangères.	"																																											
Justice	"																																											
Intérieur.	"																																											
Travaux publics	"																																											
Guerre	"																																											
Finances.	"																																											
Cour des comptes	"																																											
Pensions ecclésiastiques	"																																											
Arriérés de pensions de toute nature.	"																																											
7,906,200 "	45,000 "																																											
22	A REPORTER. fr.	56,556,027 15	53,290 24	46,440,117 39																																								

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . fr.	56,556,027 15	53,290 24	46,440,117 39
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	600,000 "	10,550,409 84
24	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	"	1,269 84	-
CHAPITRE III.				
<i>Fonds de dépôt.</i>				
25	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 "	803,000 "	"	
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 "			
26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	80,000 "	"	1,583,000 .
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	700,000 "	"	
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE . . . fr.		57,919,027 15	654,560 08	58,573,587 23

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 février 1875.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

LÉOPOLD.

(52)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1876.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total
des articles.	des dévelop- pements.		des intérêts.	de l'amortissement.	par dette.
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts à 5 p. % sur un capital nominal de 243,250,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1876).	7,297,500 "	"	7,540,750 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du ce capital (semestre au 1 ^{er} novembre 1876).	"	(¹) 243,250 "	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,040,000 "	"	2,295,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes sem.) a)	"	255,000 "	
1 ^o	a.	Intérêts du capital de fr. 53,464,182 22 c. à 4 ½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,495,888 20	"	2,775,209 11
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) b)	"	277,320 01	
2 ^o	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 ½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1876).	5,057,882 50	"	5,375,425 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) c)	"	537,542 50	
3 ^o	a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4 ½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876).	6,565,560 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) d)	"	707,284 50	
4	a.	Intérêts du capital de 65,805,400 francs, à 4 ½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,965,295 "	"	3,204,770 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) e)	"	520,477 "	
5 ^o	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 ½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	2,656,145 "	"	2,929,050 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) f)	"	292,905 "	
6 ^o	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 ½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 50 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876)	5,407,685 50	"	5,880,515 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (²) (mêmes semestres). g)	"	588,631 50	
Total aux.			55,854,043 48	2,851,411 41	58,606,354 89

(¹) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(²) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	
7,540,750 "	"	7,540,750 "	7,297,500 "	243,250 "	"	(*) La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1876. (Art. 3 de l'arrêté royal du 29 avril 1873, <i>Moniteur</i> n° 120)
2,295,000 "	"	2,295,000 "	2,295,000 "	"	"	
						a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
25,331,614 11	"	25,331,614 11	25,331,614 11	"	"	e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
58,060,354 80	"	58,060,354 80	58,425,104 80	243,250 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
5	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212.)
6	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
7	"	Quatrième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa
8	"	Sixième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant
9	"	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)
10	"	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie.
11	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie
12	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1876 et au 1 ^{er} janvier 1877)
13	"	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention du 7 juin 1872. (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1876.)
14	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1875 au 12 avril 1876)
15	"	Frais relatifs au service des diverses dettes qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) (a.
16	"	Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.
17	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842
18	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (b.
19	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.
20	"	Rentes viagères
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,666,354 89	"	58,666,354 89	58,423,104 89	243,250 "	"	
672,330 "	"	672,330 "	672,330 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
306,000 "	"	306,000 "	306,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,860 "	"	599,860 "	599,760 "	100 "	"	
3,192,750 "	"	3,192,750 "	3,193,050 "	"	300 "	
284,950 "	"	284,950 "	284,000 "	950 "	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
85,500 " (a) 10,000 "	"	95,500 "	81,500 "	14,000 "	"	a) Voir la note préliminaire.)
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
950,000 "	"	950,000 "	950,000 "	"	"	b) Annexe au n° 8.
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	290 24	290 24	290 24	"	"	
46,420,827 15	10,290 24	46,440,117 50	46,183,017 50	257,400 "	300 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				257,100 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
<i>Rémunérations.</i>		
21	a	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens.
		" " "
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850
		" 12,000 "
	b.	— civiles
		" 28,000 "
	c.	— militaires
		3,750,000 " "
	d.	— de l'ordre de Léopold.
		34,000 " "
	e.	Marine. — Pensions militaires
		40,000 " "
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas
		" 2,000 "
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo
		" 1,000 "
Pensions civiles des divers Départements.		
22	h.	Affaires Étrangères
		112,000 " "
	i.	Justice
		685,000 " "
	j.	Intérieur.
		447,000 " "
	k.	Travaux publics
		480,000 " "
	l.	Guerre
		80,000 " "
	m.	Finances.
		1,925,200 " "
	n.	Cour des comptes
		24,000 " "
	o.	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>
		525,000 " "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature
		6,000 " "
		7,906,200 " 43,000 "
23	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).
24	"	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	
7,906,200 "	45,000 "	7,949,200 "				a) Annexe n° 9.
		a)	8,552,200 "	17,000 "	"	
"	600,000 "	600,000 "				
"	1,269 84	1,269 84	1,587 30	"	317 46	
9,906,200 "	644,269 84	10,550,469 84	10,555,787 30	17,000 "	317 46	
AUGMENTATION. . . . fr.				16,682 54		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
25	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 •
		b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •
26	•	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	•	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
—	—	
I.	54	Service de la dette
II.	58	Rémunérations
III.	60	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,000 "	"	803,000 "	803,000 "	"	"	
80,000 "	"	80,000 "	100,000 "	"	20,000 "	
700,000 "	"	700,000 "	500,000 "	200,000 "	"	
1,583,000 "	"	1,583,000 "	1,403,000 "	200,000 "	20,000 "	
AUGMENTATION. fr.				180,000 "		

46,420,827 15	10,290 24	46,440,117 39	46,183,017 30	257,100 "	"
0,906,200 . "	644,269 84	10,550,469 84	10,535,787 30	16,682 54	"
1,583,000 "	"	1,583,000 "	1,403,000 "	180,000 "	"
57,919,027 15	654,560 08	58,573,587 23	58,119,804 69	453,782 54	"
AUGMENTATION. fr.				453,782 54	

(62)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échu le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874.

Semestre au 1^{er} mai 1874.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. 127,500	»	} 152,662 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 258,100 francs	5,162	»	

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. 127,500	»	} 155,324 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 391,200 francs.	7,824	»	
TOTAL.	fr. 267,986	»	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874.

Capital primitif de l'emprunt fr. 51,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1874 et jouissances antérieures 391,200 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. **50,608,800 »**

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N^o 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874.*Semestre au 1^{er} mai 1874.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	fr. 138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^{ts} , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).	fr. 138,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL.	fr. 281,820 91	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,832 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 40,078,649 78

RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,364,182 22

POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 3.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874.*Semestre au 1^{er} mai 1874.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL. fr.	338,690	»

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874.

Capital primitif de l'emprunt fr. 84,656,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 17,175,000 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 67,483,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4½ POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(3^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874.*Semestre au 1^{er} mai 1874.*

Dotation : ¼ p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	355,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2¼ p. % de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : ¼ p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	355,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2¼ p. % de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL. fr.	715,024 50	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874, de la dette à 4½ p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 5.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

À 4 1/2 POUR CENT,

(4^{me} SÉRIE).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874

Semestre au 1^{er} mai 1874.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.	331,682 »	

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures . . . , . . . 3,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DÉTTE PUBLIQUE

ANNEXE N^o 6.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^{ME} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874.*Semestre au 1^{er} mai 1874.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr. 146,452 50

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 fr. 146,452 50

TOTAL. fr. 292,905 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874.

Capital primitif de l'emprunt fr. 59,525,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 744,000 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 58,581,000 »

POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1874.*Semestre au 1^{er} mai 1874.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,635,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869)	fr. 194,087 75	} 195,390 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1874.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,636,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869)	fr. 194,090 25	} 195,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL.	fr. 390,783 50	

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1874.

Capitaux primitifs fr. 77,763,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,578,200 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes, pendant les années 1866 à 1873.

		ANNÉES							
		1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	229,409 02	155,028 20	201,188 55	150,894 05	161,624 61	50,911 51	51,765 50	(²)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse . .	161,546 77	165,078 77	161,974 96	159,440 15	154,401 "	151,770 97	150,515 55	151,354 50
	Manège à Wavre . . .	160,462 57	157,696 58	151,197 89	159,424 46	150,764 70	128,828 48	92,119 55	53,509 75
	Lierre à Turnhout . . .	168,707 57	165,565 91	146,129 "	142,011 25	151,419 95	92,175 97	71,669 85	(⁴) 35,000 "
	Lichtervelde à Furnes . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	197,511 63	127,159 49	200,000 "	(⁵) 80,000 "
	Tongres à Bilsen . . .	75,000 "	75,000 "	58,682 02	50,709 87	18,204 57	(¹)	(²)	(³)
	— à Ans . . .	(¹) 20,000 "	(¹)	(¹)	13,764 20	6,906 45	(²)	(²)	(³)
	Liège vers le chemin de fer du Grand - Luxembourg par la vallée de l'Ouvrthe . . .	547,259 95	477,854 51	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "	(⁵)
	Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg . . .	"	502,054 80	550,000 "	530,000 "	530,000 "	550,000 "	247,077 59	(⁵)
	Bastogne . . .	"	"	"	9,015 69	70,000 "	70,000 "	70,000 "	(⁵)
	Virton . . .	"	"	"	"	"	"	"	122,208 04
	Canal de Bossuyt à Courtrai .	200,000 "	200,000 "	195,257 78	200,000 "	199,529 42	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX . . fr.		1,560,185 48	1,892,076 77	1,914,411 10	1,845,518 25	1,890,162 55	1,600,824 42	1,539,745 58	621,872 27

(¹) La somme pour 1866 ne constitue qu'un à-compte. Il n'a rien été payé pour les années 1867 et 1868 du chef de la ligne de Tongres à Glons; un crédit supplémentaire pour payer ce qui reste dû à cette société pour les années 1866, 1867 et 1868 dont les exercices sont clos, sera demandé incessamment.

(²) Les comptes de ces exercices sont en vérification. Les commissaires du Gouvernement élèvent des objections au sujet, notamment, de certaines dépenses de la voie.

(³) Le Gouvernement n'a pas encore reçu les comptes. Le chiffre de 80,000 francs ne représente que la partie du *minimum* payée pour le premier semestre.

(⁴) Les comptes sont en vérification. La somme de 35,000 francs ne constitue qu'un à-compte pour le premier semestre.

(⁵) L'exploitation de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1875.		Crédits demandés pour 1876.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	13,000	"	12,000	"	1,000
B. — civiques	"	30,000	"	28,000	"	2,000
C. — militaires	3,750,000	"	3,750,000	"	"	"
D. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
E. — de la marine (Militaires)	40,000	"	40,000	"	"	"
F. — des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	2,000	"	"
G. — ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	2,000	"	1,000	"	1,000
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
H. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
I. Justice	685,000	"	685,000	"	"	"
J. Intérieur	451,000	"	447,000	"	16,000	"
K. Travaux publics	480,000	"	480,000	"	"	"
L. Guerre	75,000	"	80,000	"	5,000	"
M. Finances	1,925,200	"	1,925,200	"	"	"
N. Cour des comptes	24,000	"	24,000	"	"	"
O. Pensions ecclésiastiques	325,000	"	325,000	"	"	"
P. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	7,885,200	47,000	7,906,200	45,000	21,000	4,000
	7,932,200		7,949,200		DIFFERENCE EN PLUS. 17,000	

POUR L'EXERCICE 1876.

(71)

[N° 96.]

(92)